

**AVIS ET COMMUNICATIONS
DE LA**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE MAÏS DOUX EN GRAINS ORIGINAIRES DE THAÏLANDE**

2007/54. Le rectificatif au règlement (CE) n°682 du 18 juin 2007 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certaines préparations ou conserves de maïs doux en grains originaires de Thaïlande, paru au JOUE L252 du 27 septembre 2007, apporte les modifications suivantes :

1. page 24, à l'annexe I, liste des fabricants ayant coopéré :

au lieu de : "Agroon (Thailand) Co., Ltd"

lire : "Agro-on (Thailand) Co., Ltd".